



**Condamné à perpétuité et emprisonné au Sénégal, pays dans lequel il purge sa peine, l'ancien homme fort du Tchad réclame une libération provisoire.**

Sa demande qui table sur une période de 6 mois est principalement faite pour qu'il puisse se soigner afficher une vraisemblablement des soucis de santé et visiblement, cette demande a eu un écho favorable dans la mesure où l'ancien chef d'État pourrait être libéré mardi 13 avril, pour le ramadan même si le collectif des victimes de sa dictature s'insurgent contre cette « attention singulière ou discriminatoire ».